

Réunion du 13 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LAURIO.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – DÉSHÉBAGE DE SURFACES MINÉRALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQORTHEZ MARCHÉ RESERVE A DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET ADAPTEES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 7 MAI 2024 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 19 mars 2024 pour une remise des offres le 24 avril 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique d'une durée de 1 renouvelable 3 fois pour la même durée. Soit 4 ans au total.

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	secteur Ouest
02	secteur Est

Il a été remis 1 pli dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 7 mai 2024 à 10h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot(s)	Attributaire	Minimum HT	Maximum HT	Montant Estimatif HT
1	ALTER EV	10 000,00 €	100 000,00 €	92 800,00 €
2	25 rue de l'Aulouze Eurolacq 2 64170 ARTIX	30 000,00 €	300 000,00 €	125 960,00 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
 Pour extrait certifié conforme,
 Le président,



Patrice LAURENT